

**COMITÉ SYNDICAL**

**RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2014**

**Date de la convocation : 28 novembre 2014**

**Sous la présidence de Madame Anne-Marie Keiser**

**Présents :**

Mme Anne-Marie KEISER (Titulaire), Monsieur Philippe COURBE (Titulaire), Monsieur Jean Charles MOURLOT (Suppléant), Monsieur Hervé GAYRARD (Titulaire), Monsieur Bernard PIOT (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Julio CARBALLO (Titulaire), Monsieur Gérald GOUTANIER (Titulaire), Monsieur Claude CAMINADE (Suppléant), Monsieur Nicolas TARBES (Titulaire), Monsieur Ludovic MANSUY (Titulaire), Monsieur Laurent GARBUIO (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Patrick MEIFFREN (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur Daniel DUBOURG (Titulaire), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Gilles COUTREAU (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Monsieur Patrick PELLETON (Titulaire), Monsieur Jean FAVORY (Suppléant), Monsieur Frédéric BROUARD (Titulaire), Monsieur Régis PUJOL (Suppléant), Madame Emmanuelle TOSTAIN (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire), Monsieur Christian MUR (Titulaire).

**DÉLIBÉRATION N°20141215\_002  
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2015**

**[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)**

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

**DÉLIBÉRATION N°20141215\_002**  
**DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2015**

## **Exposé des motifs**

### **I) Le fonctionnement du Syndicat Mixte Gironde Numérique**

Le Syndicat Mixte Gironde Numérique est un Établissement Public Administratif créé par arrêté préfectoral le 1<sup>er</sup> août 2007. Présidé par Anne-Marie Keiser, il est composé d'un bureau et d'un comité syndical. Le budget de fonctionnement du Syndicat Mixte Gironde Numérique est soumis à l'instruction budgétaire M14.

Le budget recouvre les dépenses récurrentes du Syndicat Mixte que sont les charges de personnels et les charges à caractère générale ainsi que les charges d'investissement.

Le financement de ce budget est assuré par les contributions obligatoires des membres du Syndicat Mixte réparti comme suit :

- le Département contribue à hauteur de 51 % du besoin de financement,
- les EPCI contribuent à hauteur de 49 % du besoin de financement,
- le Conseil Régional et la CUB en tant que membres associés ne participent pas financièrement et n'ont pas de droit de vote.

### **II) Aménagement numérique du territoire**

Le budget d'aménagement numérique du territoire est dédié au contrat de partenariat et à ses extensions (montées en débit et fibre optique). Le budget aménagement numérique est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4.

#### **A) Contrat de Partenariat Public Privé**

##### ***Déploiement***

La construction du réseau s'est achevée en juillet 2011 et la réception des ouvrages a été finalisée en octobre 2012. La mise en service commerciale a eu lieu dans le courant de l'année 2011.

##### ***Financement***

Les dépenses et les recettes du Syndicat Mixte afférentes Contrat de Partenariat Public Privé sont retracées ci-après :

Les dépenses :

- Paiement des loyers au partenaire privé Gironde Haut Débit

Pour les années à venir, les loyers à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit sont ceux fixés à l'annexe financière à ce contrat (contrat initial + extension GirNumv2 + extension COBAS).

Les recettes:

- les recettes commerciales

La phase de commercialisation du réseau constitue un des points clés sachant qu'elle a une influence directe sur les recettes du Syndicat Mixte. L'année 2015 est à suivre précisément quand au montant à atteindre qui est de : 3 037 394 euros (CPPP v1 + extension GirNumv2+ extension COBAS).

**[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)**

**DÉLIBÉRATION N°20141215\_002**  
**DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2015**

- La subvention FEDER

Pour mémoire, une subvention de 12 400 000 euros a été attribuée par l'Union Européenne au projet Haut Débit. L'intégralité de la subvention a été perçue :

- Le premier acompte de 8 962 953 euros a été versé fin 2011,
- L'acompte n°2 et le solde de 3 437 046,80 euros a été versé fin 2013,
- Les contributions des membres
  - Le Département : Il contribue au financement d'une quote-part du loyer L1 d'investissement. Les besoins de financement des loyers L2 (financement), L3 (exploitation) et L4 (impôts et taxe) sont couverts par les recettes commerciales et l'amortissement des subventions d'investissement à compter de 2015. Il contribue intégralement, le cas échéant, à la couverture des besoins de financement complémentaires.
  - Les EPCI membres : Ils contribuent au financement d'une quote-part du Loyer L1 d'investissement sur 2 ou 19 ans.
  - Le Conseil Régional : Il a contribué à hauteur d'une subvention de 6 400 000 euros en investissement.

## **B) Les extensions**

- **L'extension GirNumv2 : montée en débit et pilotes de fibre optique**

### ***Contractualisation***

Cette extension a fait l'objet d'un vote favorable du Comité Syndical en date du 14 février 2012 dans le cadre de l'avenant n°3. Les travaux de montée en débit sur les différents territoires sont conditionnés au vote favorable des différents adhérents dans leurs collectivités respectives.

### ***Déploiement***

A ce jour, neuf bons de commande issus de ces délibérations ont été envoyés à notre partenaire privé Gironde Haut Débit représentant 46 NRAMED. A la fin de l'année 2014, 38 NRAMED auront été mis en service. Les déploiements se finaliseront au cours de l'année 2015.

### ***Financement***

Cette extension est principalement financée par le Département et par les EPCI de façon forfaitaire. Des demandes de subventions sont en cours auprès de la Région (1,4M€) depuis mars 2012. La réalisation des premières plaques de fibre optique est conditionnée à l'obtention de ces subventions.

En dépense, les années à venir verront le déroulement des loyers à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit tels qu'ils ressortent de l'annexe financière à cet avenant.

**[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)**

**DÉLIBÉRATION N°20141215\_002**  
**DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2015**

- **Extensions – enveloppe d'extension contractuelle initiale – article 4.3.6 du Contrat de Partenariat Public Privé**

**Financement**

Les extensions sont réalisées dans le cadre de l'enveloppe d'extension contractuelle initiale prévue au contrat. Elles sont sans incidence sur le périmètre financier initial du contrat et sur les loyers et donc sans incidence budgétaire.

- **Fibrage de 4 NRAZO**

**Contractualisation**

Cette extension est motivée par la nécessité de procéder à une adaptation technologique du réseau. Il s'est agi d'opticaliser les NRAZO les plus saturés. Les NRAZO des communes de CAZATS, LE NIJAN, NAUJAC et NEAC ont été visés par cette opération. Cette extension a fait l'objet d'un vote favorable du Bureau en date du 2 juillet 2014 et matérialisé par bon de commande auprès de Gironde Haut Débit en date du 19 août 2014. Le montant global de l'opération s'élève à 35 512 euros.

**Déploiement**

Le déploiement de cette extension aura lieu dans le courant de l'année 2015.

- **Fibrage NRA Lagorce**

**Contractualisation**

Cette extension a été motivée par la nécessité de procéder à une adaptation technologique du réseau. Il s'est agi d'opticaliser le NRA de Lagorce qui était saturé. Cette extension a fait l'objet d'un vote favorable du Bureau en date du 17 novembre 2014 et sera matérialisé par un bon de commande auprès de Gironde Haut Débit. Le montant global de l'opération s'élève à 186 015,20 euros HT. Le montant des recettes commerciales est estimé à 244 000 euros sur cet équipement.

**Déploiement**

Le déploiement de cette extension aura lieu dans le courant de l'année 2015.

- **Extensions demandées par les adhérents - article 9.1 du Contrat de Partenariat Public Privé.**

**Financement**

Les extensions à la carte sont soumises à un vote du Comité Syndical et sont intégralement financées en investissement et en fonctionnement par l'adhérent qui en fait la demande.

- **COBAS 5<sup>ème</sup> NRAMED**

**Contractualisation**

Cette extension a fait l'objet d'un vote favorable du Comité Syndical en date du 12 décembre 2013 dans le cadre de l'avenant n°4 et d'un conventionnement avec la COBAS en date du 21 janvier 2014. Un bon de commande a été émis auprès de Gironde Haut Débit le 10 février 2014. Le montant de l'opération s'élève à 60 721 euros en investissement et à 14 368 euros en fonctionnement.

[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)

## DÉLIBÉRATION N°20141215\_002 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2015

### **Déploiement**

L'extension sera réalisée dans le courant de l'année 2016.

- **En projet : COBAS - Projet de 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> NRA MED et Jalle Eau Bourde – projet de 5<sup>ème</sup> NRA MED**

### **Contractualisation**

La COBAS et Jalle Eau Bourde ont délibéré pour faire procéder à des études préalables au déploiement de NRAMED supplémentaires. Un bon de commande a été émis auprès de Gironde Haut Débit le 13 octobre 2014. Si les études sont validées, la réalisation de l'opération sera soumise à délibération du Comité Syndical courant 2015.

### **C) Le Schéma Départemental d'Aménagement Numérique du Territoire (SDTAN) et la fibre optique à l'abonné (FTTH)**

#### **Contractualisation**

Le Syndicat Mixte a conclu un marché public avec le Groupement Tactis Klopfer en vue de mettre à jour le SDTAN et de procéder à un rapport d'évaluation préalable au déploiement d'un réseau d'initiative public FTTH.

L'objectif de ce marché est :

- d'intégrer par rapport au SDTAN 2012, les changements intervenus par la mise en œuvre du Plan France THD et l'évolution du déploiement du FttH en France. Une évaluation du montant potentiel accessible du FSN sera faite.
- réaliser un rapport d'évaluation préalable afin d'évaluer finement le coût total d'un projet FttH ainsi que son organisation financière. Deux modèles seront comparés : le modèle régional en projet Société Publique Locale (SPL) + Syndicats Mixtes Ouverts et un autre modèle à choisir avec des tests de sensibilité à proposer et à définir (variation du taux de pénétration, variation du prix de construction, etc.).

#### **Financement**

Le montant du marché a été financé sur le résultat reporté du budget principal M14 de Gironde Numérique en 2014 hauteur de 55 000 euros HT. Les montants financiers nécessaires aux besoins d'un projet FttH ne seront pas intégrés dans le budget 2015.

### **III) Services numériques d'administration électronique**

#### **A) Services Numériques « mutualisés » d'administration électronique**

Les services numériques mutualisés entre adhérents du Syndicat Mixte sont en phase de déploiement depuis plus de 3 ans. Ils sont facultatifs. Aujourd'hui 17 EPCI et environ 300 communes et autres structures publiques adhèrent à ces services. Le budget des services numériques mutualisés est intégré au budget M14 du Syndicat Mixte.

Le financement de ces services est effectué par :

- les contributions des collectivités adhérentes aux services numériques,
- le report du résultat 2014.

**[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)**

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

## DÉLIBÉRATION N°20141215\_002 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2015

Ce financement recouvre les quatre agents en charge du projet, les investissements nécessaires en matériels et les charges d'exploitation.

### **B) Services Numériques « hors mutualisation » d'administration électronique**

Les services numériques hors mutualisation sont soumis à procédure de publicité et de mis en concurrence. Ils sont retracés dans le cadre d'un budget annexe soumis à l'instruction comptable et financière M4.

## **Perspectives financières**

### **I) Budget Principal - M14**

La proposition du budget 2015 sera élaborée sur la base du périmètre d'intervention actuel du Syndicat Mixte à partir des contributions des membres et d'une reprise anticipée des résultats 2014, c'est à dire hors besoins projet FttH.

Depuis la création du Syndicat Mixte en 2007, le budget est élaboré à montant constant. Afin de permettre au Syndicat Mixte de maintenir un taux d'épargne minimum, de prendre en considération la hausse du nombre d'agents et de compenser pour partie la hausse du GVT, le Bureau Syndical de Gironde Numérique propose d'augmenter de +2,87 % le montant total des adhésions obligatoires des Établissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI) et du Département de la Gironde pour l'année 2015. Ce montant sera modulé EPCI par EPCI en fonction des nouveaux potentiels fiscaux et du nombre d'habitants. L'annexe jointe détaille la proposition adhérent par adhérent. (Voir annexe 1 de la présente délibération).

Le budget principal sera retracé de la manière suivante :

### **Dépenses récurrentes du Syndicat**

Les dépenses récurrentes du syndicat sont couvertes par les contributions obligatoires. Un appel à contributions en tant qu'adhésion au Syndicat Mixte sera fait tant pour les besoins d'investissement que pour les charges de fonctionnement du Syndicat Mixte qui sont des dépenses obligatoires.

Les recettes prévisionnelles attendues sont réparties comme suit :

- 241 135 euros de la part des 36 Communautés de Communes et d'Agglomération et,
- 250 956 euros de la part du Département de la Gironde.

Au total, en fonctionnement, la somme des recettes prévues par les contributions est de 492 091 euros.

- **Les services numériques**

Les dépenses liées à la mise en place des services numériques correspondent principalement au financement des ressources humaines, des infrastructures, des matériels et logiciels. L'équilibre du modèle économique dépend de l'adhésion facultative des membres du Syndicat.

**[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)**



## DÉLIBÉRATION N°20141215\_002 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2015

Afin de renforcer ce pôle il sera proposé lors d'un prochain Comité Syndical courant 2015 la création d'un nouveau poste.

Les recettes liées aux services numériques dépendent des contributions des membres adhérents et du report du résultat. L'adhésion est facultative. Une subvention FEDER pour un montant maximum de 209 000 euros pourra être perçue par le Syndicat mixte au titre des exercices 2014 et 2015. Une première demande d'acompte pour 106 000 euros a été déposée en octobre 2014. le solde sera demandé courant 2015. La perception de la subvention FEDER permet d'atteindre l'équilibre.

### II) Budget annexe « Aménagement Numérique du Territoire »

Ce budget retrace les loyers issus :

- du Contrat de Partenariat Public Privé initial,
- de l'extension «GirNumv2»,
- de l'extension COBAS.

La proposition de budget 2015 sera donc prévue sur la base du périmètre d'intervention actuel du Syndicat Mixte hors besoins projet FttH.

Le Budget Primitif 2015 prendra également en compte le résultat reporté 2014.

#### • **Contrat de Partenariat Public Privé**

Ce budget retrace les écritures liées au contrat de partenariat pour payer les loyers afférents comprenant les loyers L1 (investissement), L2 (financement), L3 (exploitation), L4 (impôts et Taxes).

**Exploitation** : Les loyers à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit se décomposent comme suit :

- L2 : 1 707 067 euros,
- L3 : 1 878 560 euros,
- L4 : 332 490 euros.

Les recettes prévisionnelles comprennent les recettes commerciales, l'amortissement des subventions d'investissement, ainsi que le résultat d'exploitation reporté.

**Investissement** : Le loyer à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit s'établit comme suit :

- L1 : 3 547 013 euros.

Les recettes prévisionnelles comprennent la subvention du Département de la Gironde, les subventions des EPCI ayant opté pour la participation sur 19 ans, ainsi que le résultat d'investissement reporté.

[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)

## DÉLIBÉRATION N°20141215\_002 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2015

### • Extension « GirNumV2 »

Ce budget retrace les écritures liées à l'extension «GirNumv2» pour payer les loyers afférents comprenant les loyers L1 (investissement), L3 (exploitation), L4 (impôts et Taxes).

**Exploitation** : Les loyers à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit se décomposent comme suit :

- L3 : 81 495 euros
- L4 : 4 987 euros

Les recettes prévisionnelles comprennent l'apport du Département de la Gironde, la redevance d'ORANGE relative aux NRAMED, l'amortissement des subventions d'investissement, ainsi que le résultat d'exploitation reporté.

**Investissement** : Le loyer à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit s'établit comme suit :

- L1 : 516 875 euros

Les recettes prévisionnelles comprennent la contribution du Département de la Gironde, la participation de la CUB pour la mise en place du NRAMED d'Yvrac ainsi que le résultat d'investissement reporté.

### • Extension à la carte : 5<sup>ème</sup> NRAMED COBAS

Ce budget retrace les écritures liées à l'extension du 5<sup>ème</sup> NRAMED COBAS pour payer les loyers afférents comprenant les loyers L1 (investissement), L3 (exploitation).

**Exploitation**: Les loyers à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit se décomposent comme suit :

- L3 : 1 442 euros

Les recettes prévisionnelles comprennent, la redevance d'ORANGE relative au NRAMED concerné, l'amortissement des subventions d'investissement, ainsi que le résultat d'exploitation reporté.

**Investissement** : Le loyer à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit s'établit comme suit :

- L1 : 60 721 euros

La recette prévisionnelle comprend le résultat d'investissement reporté.

### III) Budget annexe « Prestation de Services Numériques »

Ce budget retrace les dépenses et recettes des adhésions facultatives aux services numériques hors mutualisation. Dans ce cas, la participation des collectivités non membres de Gironde Numérique s'effectue sur devis. Le Syndicat Mixte fournit alors une prestation de services dans un secteur industriel et commercial. Ce budget est ainsi assujéti à la TVA.

[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)



**DÉLIBÉRATION N°20141215\_002**  
**DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2015**

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de bien vouloir mettre au débat la présente note d'orientation budgétaire.

Le Comité Syndical atteste de la tenue des débats sur les orientations budgétaires 2015 en la présente séance.

Adopté à l'unanimité,  
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 15 décembre 2014

Pour expédition conforme,

La Présidente de Gironde Numérique

Anne-Marie KEISER

**[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)**

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

## DÉLIBÉRATION N°20141215\_002 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2015

Annexe 1 :

### Adhésions obligatoires Haut Débit 2015 prévisionnelles

CDC	Adhésion 2015
CONSEIL GENERAL	250 956 €
CALI	16 970 €
Sud Libournais	5 365 €
Juridiction du Grand <u>Saint-Emilionnais</u>	5 144 €
<u>Fronsac</u>	4 512 €
<u>Pays Foyen</u>	5 403 €
<u>Brannais</u>	3 143 €
<u>Castillon-Pujols</u>	4 550 €
<u>Pointe Médoc</u>	6 274 €
<u>Lacs Médocains</u>	5 687 €
<u>Médulienne</u>	5 438 €
<u>Centre Médoc</u>	6 170 €
<u>Cœur Médoc</u>	4 348 €
<u>Médoc Estuaire</u>	6 790 €
<u>Estuaire</u>	12 369 €
<u>Blaye</u>	4 810 €
<u>St-Savin</u>	5 930 €
<u>Bourg</u>	4 040 €
<u>Cubzaquais</u>	6 407 €
<u>Vallon de l'Artolie</u>	2 889 €
<u>Créonnais</u>	3 841 €
<u>Targon</u>	2 128 €
<u>St-Loubès</u>	9 244 €
<u>Côteaux de Garonne</u>	2 253 €
<u>Côteaux Bordelais</u>	6 202 €
<u>Portes de l'Entre 2 Mers</u>	5 037 €
COBAS	17 691 €
<u>Val de l'Eyre</u>	5 784 €
COBAN	15 671 €
<u>Montesquieu</u>	10 265 €
<u>Bazas</u>	5 572 €
<u>Sud Gironde</u>	8 859 €
<u>Podensac</u>	6 309 €
<u>Côteaux Macariens</u>	3 410 €
<u>Réolais en Sud Gironde</u>	6 428 €
<u>Sauveterre de Guyenne</u>	4 313 €
<u>Jalle-eau-Bourde</u>	11 889 €
<b>Total EPCI</b>	<b>241 135 €</b>
<b>Total général (CG33 + EPCI)</b>	<b>492 091 €</b>

[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)